Les priorités de la nouvelle présidence **P03** | Quoi de neuf à la CNIEG ? **P05** | Enquête de satisfaction 2012 **P09** |
Du nouveau dans Mon compte **P10** | Les retraités à l'heure d'Internet **P12** | Vu/Lu **P14** | Vécu **P15** |

LA CNIEG & VOUS

LE MAGAZINE DES PENSIONNÉS DE LA
CAISSE NATIONALE DE RETRAITE DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES ET GAZIÈRES

N°27 - AVRIL / MAI / JUIN 2013

Tout savoir sur la mensualisation

La mensualisation des pensions, c'est pour aujourd'hui ! | P06

Une version interactive sur *www.cnieg.fr*

La CNIEG & vous existe en version interactive sur le site Internet de la CNIEG. Alors, n'hésitez plus, vous aussi découvrez *La CNIEG & vous* et ses suppléments en ligne ! Ces pictogrammes vous aideront à les repérer tout au long des pages.

> DES ARTICLES CLASSÉS PAR THÉMATIQUES

LE DOSSIER RETRAITE
L'information développée concerne les problématiques retraite.

UN POINT SUR LA RÉGLEMENTATION
Les droits et les questions réglementaires traitées au plus près des préoccupations des lecteurs.

LES SERVICES EN LIGNE
L'information relative aux services en ligne proposés par la CNIEG à l'ensemble des retraités.

LES PENSIONS ET LEURS ÉVOLUTIONS
Des clés de compréhension des sujets portant sur les pensions, leur calcul, les régimes, etc.

+ DES PROLONGEMENTS INTERACTIFS : CLIQUEZ, REGARDEZ, ÉCOUTEZ !

UNE PAGE EN +
L'article se poursuit dans *La CNIEG & vous* en ligne sur le site Internet de la CNIEG.

> Dans ce numéro, découvrez les résultats de l'enquête pensionnés 2012 en p. 09 ;

> le mode d'emploi pour pratiquer au mieux les réseaux sociaux en p. 12 ;

> tout savoir sur les changements de la FAPE en p. 14.

REGARDER LA VIDÉO
Un repère pour indiquer qu'un prolongement vidéo d'un sujet est à voir librement dans *La CNIEG & vous* en ligne sur le site Internet de la CNIEG.

ÉCOUTER L'AUDIO
Un repère pour indiquer qu'un prolongement audio d'un sujet est à écouter librement dans *La CNIEG & vous* en ligne.

LA CNIEG & VOUS

Le magazine des pensionnés de la Caisse nationale des Industries Électriques et Gazières, 20, rue des Français-Libres 44200 Nantes.
Directeur de publication : Robert Cosson. **Rédacteur en chef :** Marc Bourgeois. **Rédactrices en chef adjointes :** Alexandra Briand et Véronique Antunes.
Photos : Hans Bjurling/Plainpicture ; Bernard Tribondeau ; Tetra Images/GraphicObsession ; GOvision/GraphicObsession ; Prism/Corbis ; Moodboard/GraphicObsession ; Fancy/GraphicObsession ; Pascal Broze/Onoky/GraphicObsession ; Thomas Louapre. **Illustrations :** Virabian/Kot. **Imprimeur :** Aspheria / Imprimé sur du papier PEFC. **Conception-réalisation :** SPÉCIFIQUE – www.specifique.fr

Les priorités de la nouvelle présidence

Le 28 janvier 2013, vous avez respectivement été désignés président et vice-président du Conseil d'administration de la CNIEG…

Robert Leloup : J'ai été élu une première fois président de la CNIEG en janvier 2008, puis deux fois vice-président, toujours pour le collège employeurs. Aujourd'hui, ma mission consiste globalement à garantir aux 10 administrateurs salariés et aux 10 administrateurs employeurs du Conseil d'administration une prise de parole équitable, à favoriser les échanges et la compréhension mutuelle.

Benoît Prince : Administrateur de la CNIEG depuis 2006, j'ai été élu vice-président pour le collège salariés. À ce titre, je rencontre régulièrement des salariés afin d'anticiper les difficultés – notamment celles des retraités – qui pourraient émerger. Il faut souligner que le Conseil d'administration repose sur un régime paritaire. C'est, ainsi, l'ensemble des acteurs qui est engagé dans une démarche commune : identifier, le plus en amont possible, les problèmes qui pourraient apparaître afin de trouver très rapidement des solutions adaptées.

Quels sont vos principaux objectifs pour ce mandat ?

R. L. : Avant tout, il s'agit d'assurer la pérennité de la Caisse. Pour cela, il est essentiel de maintenir sa stabilité financière. La mise en œuvre de la mensualisation des pensions au 1er avril ●●●

> **« La pérennisation de la Caisse repose sur deux éléments : une pérennisation financière – à laquelle la mensualisation contribue largement – mais aussi l'amélioration continue de nos performances. »**

s'inscrit de plain-pied dans cette démarche. En effet, la CNIEG ne dispose pas de fonds propres et doit donc s'approvisionner sur le marché financier ; or, trouver des fonds s'avérera plus simple pour couvrir des besoins mensuels plutôt que trimestriels. La mensualisation s'avère ainsi fondamentale pour la Caisse d'un point de vue financier.

B. P. : La pérennité financière passe également par l'évolution de la CTA (Contribution tarifaire d'acheminement). Nous tenons à traiter rapidement – avant l'été – ce dossier qui impacte directement le financement des droits acquis par les agents.

La pérennité de la Caisse repose-t-elle uniquement sur ces enjeux financiers ?

R. L. : Non, et c'est pourquoi, au-delà de sa pérennité financière, nous veillerons aussi à assurer sa pérennité globale. Pour cela, il faut qu'elle améliore en permanence ses performances. La Caisse y a déjà bien travaillé : il y a cinq ans, un premier diagnostic a été réalisé et les équipes de la CNIEG se sont engagées dans un modèle européen d'excellence (EFQM) pour tirer vers le haut la performance globale. À l'évidence, ce travail a été fructueux puisqu'il a été largement salué, et même récompensé, par des instances extérieures. Il faut maintenant assurer sa bonne mise en œuvre dans la durée.

B. P. : Cette amélioration continue de la performance a un impact direct sur les affiliés et les pensionnés. Par exemple, la mensualisation des pensions est l'occasion de leur offrir de nouveaux e-services, en l'occurrence l'accès à des informations *via* Internet ou des SMS.

Vous allez également profiter de vos mandats pour préparer la nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG)…

R. L. : Pour simplifier, la Convention d'objectifs et de gestion est en quelque sorte le plan stratégique de la CNIEG pour quatre ans. Elle est signée par l'État, la CNIEG et son Conseil d'administration. Elle vise globalement à mettre en œuvre les solutions qui garantiront l'équilibre des retraites. Ce plan sera présenté vers la fin de l'année 2014 et proposera les partis pris de la Caisse pour intégrer rapidement et efficacement les nouvelles mesures qui ne manqueront pas d'être prises par l'État dans le domaine des retraites, mais aussi pour assurer son bon fonctionnement.

B. P. : Le rôle clé du Conseil d'administration est de garantir aux retraités que, quoi qu'il arrive, ils continueront à toucher leur pension. La COG est une occasion privilégiée de mettre en place un fonctionnement qui, précisément, nous permettra de tenir notre engagement.

> **« Notre rôle consiste à garantir aux retraités que, quoi qu'il arrive, ils continueront à toucher leur pension. »**

Ce cahier central est dédié à l'information pratique et à l'actualité de la Caisse Nationale de Retraite des Industries Électriques et Gazières

Spécial mensualisation

QUOI DE NEUF À LA CNIEG ?

À SUIVRE

Pages 6 à 8 :

➔ **Tout savoir sur la mensualisation,** informations pratiques, adaptées à votre situation. **Le Seci** (Secours immédiat au décès).

Page 9 :

➔ **L'enquête Pensionnés 2012.** Les pensionnés de la CNIEG sont-ils satisfaits ? **La Casa** (Nouvelle Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie)

Pages 10 et 11 :

➔ **Du nouveau dans Mon compte** avec de nouveaux services.

TOUT SAVOIR SUR LA MENSUALISATION

À COMPTER DU 1er AVRIL 2013, TOUTES LES PENSIONS ET RENTES SERONT VERSÉES MENSUELLEMENT ET D'AVANCE, LE PREMIER JOUR OUVRÉ * DE CHAQUE MOIS. ZOOM SUR LES CHANGEMENTS QUI VOUS CONCERNENT, LES SERVICES QUE LA CNIEG MET À VOTRE DISPOSITION ET RETOUR SUR LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ.

** Jour travaillé (hors samedi, dimanche et jours fériés)*

Les 4 principales questions que vous nous avez posées

1 Je souhaite connaître le montant de ma pension et sa date de versement

Le 28 de chaque mois, et à partir du 28 mars, pour la pension à venir, vous pourrez au choix :

➔ **appeler la boîte vocale au 02 40 84 01 84** – choix 1, (24 heures sur 24 et 7 jours/7, appel non surtaxé) ;

➔ **recevoir gratuitement un SMS** vous indiquant le montant et la date de versement, si vous avez un téléphone portable et que vous avez donné votre accord (par le renvoi du coupon-réponse ou en vous inscrivant à Mon compte) ;

➔ **recevoir par e-mail,** si vous êtes inscrit à Mon Compte, une alerte de la mise à disposition de votre bulletin numérisé dans votre espace.

En 2013, vous disposez de trois bulletins papier aux dates suivantes :

➔ **début janvier :** vous avez reçu le dernier bulletin trimestriel ;

➔ **début avril :** vous recevrez le premier bulletin mensuel (que vous ayez ou non communiqué vos coordonnées e-mail ou de téléphone portable) ;

➔ **début juillet :** vous recevrez pour la dernière fois, par voie postale, le bulletin mensuel.

SECI
INDEMNITÉ DE SECOURS

Dans le cadre de la mensualisation, à compter du 1er avril 2013, l'indemnité de secours immédiat sera revalorisée à 3 mois de pension au lieu de 2. Cette prestation quérable* sera, dans la pratique, débloquée automatiquement pour les ayants droit dès connaissance du décès du pensionné.

** Doit être demandée à la CNIEG.*

Chaque début d'année, à partir de 2014, vous recevrez tous par courrier postal :

➔ un état qui récapitulera, mois par mois, les montants des pensions que vous avez reçues.
Vous trouverez dans ce document les informations nécessaires à votre déclaration fiscale, les cotisations qui ont été prélevées sur vos pensions, ainsi que le montant des avantages en nature ;

➔ au plus tard en mai, un détail de la pension que vous recevrez après la revalorisation du 1er avril avec les dates à venir de versement mensuel ;

➔ les modèles de ces deux documents vous seront présentés dans le prochain numéro de la *CNIEG & Vous* de juillet.

➔ **Le Directeur et le Président de la CNIEG** se sont adressés au Comité de coordination des CMCAS pour les informer des changements liés à la mensualisation. Ils ont notamment indiqué que cela pouvait avoir une incidence sur les prêts d'honneur accordés aux pensionnés, sur les prélèvements IDCP et ont demandé que les CMCAS soient vigilantes et poursuivent les aides aux pensionnés, la CNIEG ne disposant pas de fonds social.

2 Je fais l'objet d'une saisie ou d'une opposition sur pension, ou d'un prélèvement de pension alimentaire. Que se passera-t-il ?

➔ Le montant des retenues sera mensuel ;

➔ en cas de saisie ou d'opposition, la CNIEG continuera à appliquer le barème de la quotité saisissable définie par la loi, mais ramené au mois. Bien entendu, si le montant de la saisie sur votre pension est supérieur à la quotité saisissable, le prélèvement mensuel correspondra au montant trimestriel divisé par trois ;

➔ la CNIEG informera par courrier l'ensemble des créanciers (Trésor public et les destinataires de pension alimentaire). Vous n'aurez donc aucune démarche à effectuer. •••

TOUT SAVOIR SUR LA MENSUALISATION

...

3 J'ai communiqué ou mis à jour mon n° de téléphone et/ou adresse mail dans Mon compte. La CNIEG va-t-elle me communiquer des informations ?

➔ Cf. « Je souhaite connaître le montant de ma pension et sa date de versement », page 06.

4 Que faire si je n'ai pas Internet ?

Deux nouveaux services sont à votre disposition pour vous informer de la date de versement et du montant de votre pension :

➔ une boîte vocale accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ;

➔ l'envoi d'informations gratuites par SMS pour les pensionnés qui le souhaitent et dont nous avons le numéro de téléphone.

Vous bénéficiez toujours de l'accueil de nos téléconseillers et, quelle que soit votre situation, vous disposerez de deux documents envoyés par voie postale :

➔ un état récapitulatif du montant des pensions que vous avez reçues ;

➔ un bulletin relatif à l'état de vos droits le 1er avril après la revalorisation avec les dates mensuelles de versement ;

En cas de modification de votre situation personnelle, un courrier vous sera adressé.

AVEC LA MENSUALISATION, VOUS RESTEZ TOUJOURS INFORMÉ PAR COURRIER POSTAL DÈS MODIFICATION DE VOTRE SITUATION :

- ➔ si une revalorisation générale des pensions intervient ;
- ➔ si votre taux de cotisation CSG/CRDS change ;
- ➔ si vous êtes bénéficiaire de la prestation complémentaire de réversion (D3R) ;
- ➔ si votre situation individuelle change et que votre pension évolue.

L'ENQUÊTE PENSIONNÉS 2012

CHAQUE ANNÉE, LA CNIEG MÈNE UNE ENQUÊTE DE SATISFACTION AUPRÈS D'UN PANEL REPRÉSENTATIF DE PENSIONNÉS. EN EXCLUSIVITÉ, LES RÉSULTATS DE CETTE DÉMARCHE.

• **Aller plus loin**
PAGE + Davantage d'informations sur les résultats de l'enquête 2012 à lire sur le site Internet de la CNIEG.

→ Repères

800
pensionnés de droit direct et âgés de moins de 76 ans ont constitué le panel des enquêtés en 2012.

97 %
des pensionnés se déclarent satisfaits de l'ensemble des services de la CNIEG.

95 %
des sondés estiment que la CNIEG leur offre un service de qualité, et 94 % qu'elle est efficace.

L'objectif de cette enquête est de mesurer à grande échelle la relation que la Caisse entretient avec ses pensionnés. En fonction, de leur âge, de leur sexe, mais aussi du canal de communication utilisé (téléphone, courrier, courriel, usage du site Internet). Contrairement aux enquêtes précédentes, l'étude a exclusivement concerné des pensionnés ayant pris contact avec la CNIEG au cours de l'année. Cette enquête révèle 3 attentes fortes des pensionnés autour de la validité des supports dématérialisés, de l'aide technique à la navigation sur le site Internet ou encore sur le maintien d'un lien humain de qualité.

• **Pour en savoir plus :** *www.cnieg.fr*

EN BREF

CASA
UNE NOUVELLE CONTRIBUTION

→ **À compter du 1er avril 2013,** une nouvelle Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa) sera prélevée sur les pensions de retraite à hauteur de 0,30 %. Cette cotisation est inscrite dans la loi de financement de la Sécurité sociale 2013 et permettra de financer collectivement la future réforme de la dépendance. Elle apparaîtra sous un seul et même libellé sur la ligne « Cotisation CSG dont CASA 0,30 % » sur votre bulletin de pension disponible sur le site Internet de la CNIEG. Les personnes non soumises à CSG/CRDS ou à taux réduit (3,80 %) en seront exonérées.

DU NOUVEAU DANS MON COMPTE

À PARTIR DU 1ER AVRIL 2013, MON COMPTE ÉVOLUE AVEC DE NOUVEAUX SERVICES.

➔ **Vous avez la possibilité de modifier vos coordonnées** dans un nouvel écran (adresse postale, numéros de téléphone, adresse mail), en temps réel.

➔ **La gestion des abonnements** vous permettra, notamment, de recevoir tous les mois le montant et la date de versement de votre pension, *via* un SMS sur votre portable (et de vous désinscrire également).
Pour bénéficier de ces services, vous devez vous inscrire à **Mon compte** sur le site Internet de la CNIEG : ***www.cnieg.fr***

S'inscrire à Mon compte

01 ➔ **Pour vous identifier lors de votre connexion à Mon compte,** munissez-vous de votre numéro pensionné et de votre mot de passe, qui vous seront demandés.
Si vous ne vous êtes pas encore inscrit, quelques informations seront à renseigner : date de naissance, n° Sécurité sociale, adresse électronique et téléphone.

À NOTER

➔ Pour ne pas avoir de problèmes d'affichage, nous vous conseillons d'installer la dernière version de votre navigateur Internet, Mozilla Firefox ou Internet Explorer.
> Pour vous aider, une page d'information est disponible sur le site Internet > espace Pensionné > Nouveaux pensionnés > s'inscrire à Mon compte

Mes coordonnées et Mes abonnements

Une fois connecté à **Mon compte,** vous trouverez dans la rubrique **Mes informations :**

02 → **MES COORDONNÉES** qui reprend toutes les données connues de la CNIEG :

- votre état civil ;
- votre adresse électronique ;
- vos numéros de téléphone ;
- votre adresse postale ;
- vos coordonnées bancaires.

Pour modifier l'une de ces coordonnées, cliquez sur le bouton **Modifier.** L'accès à une fiche de mise à jour vous permettra la modification de vos informations en temps réel.

Vous avez également la possibilité d'ajouter ou de supprimer un numéro de téléphone.

Pour supprimer > cliquer sur

Pour ajouter > cliquer sur Ajouter

03 → **MES ABONNEMENTS**

Dans le cadre de la mensualisation, plusieurs services ont été mis en place, tels que le service SMS pour recevoir des informations sur le montant et la date de versement de votre pension. Vous pourrez également recevoir des e-mails vous prévenant de la mise en ligne de votre bulletin de pension dans **Mon compte.**

Vous recevrez ces informations par e-mail et/ou téléphone. Votre choix est modifiable à tout moment en vous connectant à **Mon compte.**

Attention, pour accéder à ces services, vous devez mettre à jour vos numéro de téléphone portable et adresse électronique dans la rubrique **Mes coordonnées,** notamment en cas de changement.

Les retraités à l'heure d'Internet

LE CONTEXTE Les seniors s'emparent des réseaux sociaux en ligne.
L'ENJEU Pour cette population parfois plus isolée que les autres, Facebook et consorts peuvent nourrir et prolonger le lien social.

→ Un retraité sur trois est aujourd'hui connecté à Internet. Désormais, les cours d'informatique dispensés dans les associations de quartier sont presque autant suivis que les cours de gymnastique… C'est un fait, les seniors ne veulent plus rester à la marge : ceux qui n'ont pas utilisé Internet au quotidien durant leur vie professionnelle veulent faire partie de ce monde dans lequel les plus jeunes évoluent avec tant de naturel. Et l'avènement des tablettes tactiles, un outil simple d'utilisation qui facilite la navigation sur la Toile, va les y aider.

Que font les seniors sur Internet ? Beaucoup apprivoisent les réseaux sociaux. Avoir sa page Facebook n'est plus réservé aux adolescents : en France, plus de deux millions de seniors y mettent leur vie en scène et conversent en temps réel avec leurs amis et leurs proches situés de l'autre côté de la rue comme à l'autre bout du monde. En se connectant pour la première fois sur le champion des réseaux sociaux, Pierre, 75 ans, a eu une révélation. Depuis qu'il a créé son profil – déclinaison de son identité, ses centres d'intérêt –, il consulte sa page matin, midi et soir. Il envoie des images de son jardin (son *hobby*), prend des nouvelles de ses amis, poste une vidéo à son petit-fils qui travaille à Bangkok. « *Facebook est arrivé à un moment de ma vie où je disposais de plus de temps,* avoue-t-il. *C'est fou ce que l'on peut faire sur un ordinateur ! D'ailleurs, ma femme doit parfois me faire décrocher…* » Avoir des amis sur Facebook est un bon catalyseur pour l'estime de soi : on se sent important pour de nombreuses personnes, même si on ne les connaît qu'au travers de la Toile…

→ ÉCHOS DE LA VIE PROFESSIONNELLE

Twitter est l'autre réseau social à la mode. Là, pas besoin de longs discours, quelques mots suffisent – limités à 140 caractères – pour dire ce que l'on fait, confier ses états d'âme, ses coups de gueule ou ses coups de cœur. On est ici dans le monde de l'instantané et, comme pour Facebook, avoir un nombre de « *followers* » important (des suiveurs qui s'abonnent à vos *tweets*, c'est-à-dire vos messages) justifie toute activité sur le réseau. Les seniors français

• Pour en savoir plus

www.facebook.com : universel, le réseau où l'on doit être si l'on veut rester connecté à la planète.

www.twitter.com permet de suivre l'actualité de tous ceux qu'on aime, anonymes comme célébrités.

www.quintonic.fr pour passer du virtuel au réel.

www.linkedin.com et *www.viadeo.com* pour rester connecté à son secteur d'activité.

www.seniorsavotreservice.com met en relation les seniors et les retraités en quête de compléments de revenus ou de services.

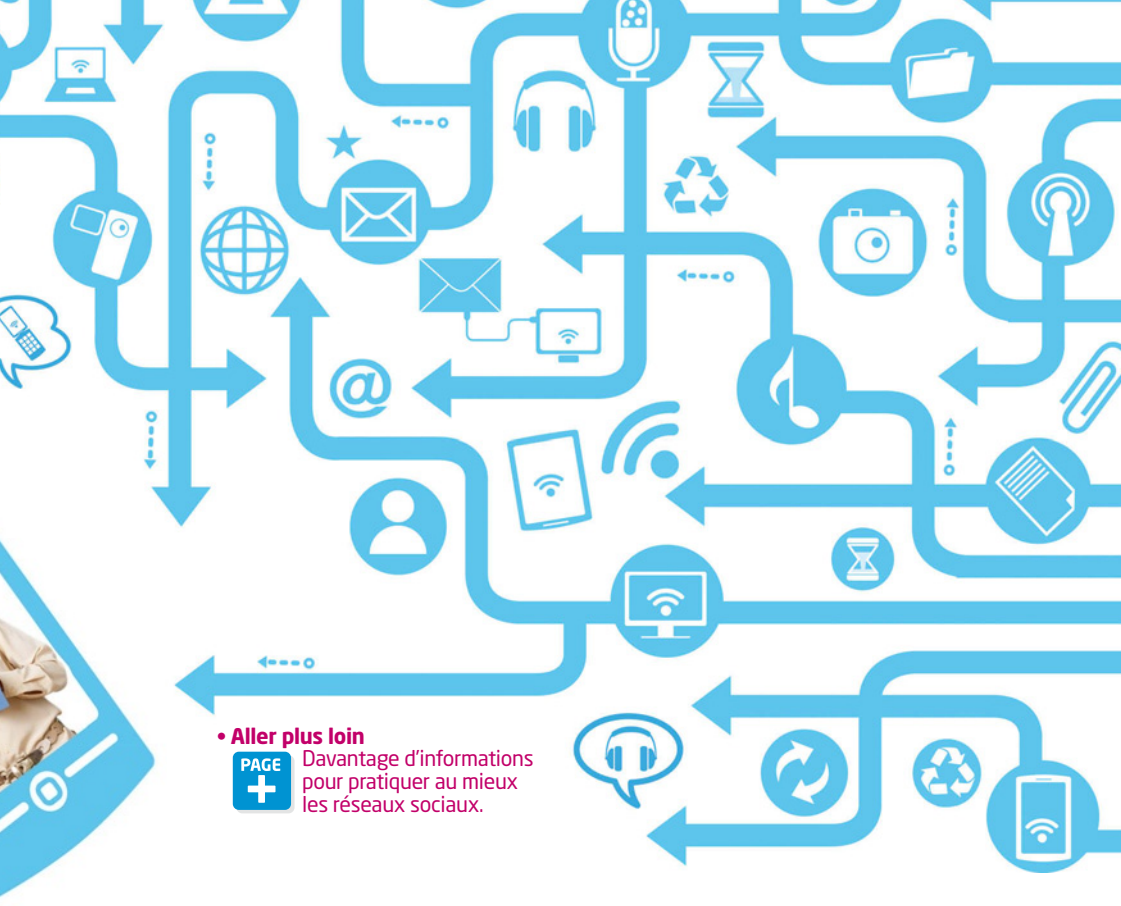

• Aller plus loin

PAGE + Davantage d'informations pour pratiquer au mieux les réseaux sociaux.

ne sont « que » 520 000 à utiliser Twitter, car cela implique tout de même d'avoir une vie bien remplie pour donner chaque jour son point de vue…

Quintonic est le petit dernier dont on parle. Le site invite les seniors à organiser des activités comme la visite d'une exposition, une sortie au restaurant ou la découverte d'une ville. Regroupés par région, les membres passent du virtuel au monde réel pour vivre de nouvelles expériences et rompre la routine du quotidien.

Les plus actifs iront ou resteront sur Linkedin ou Viadeo, les réseaux professionnels. Les personnes reliées entre elles sont souvent issues de la même sphère professionnelle et se retrouvent sur des sujets communs. Même lorsque la retraite a sonné, le lien perdure et permet, pourquoi pas, de rendre service sur des sujets maîtrisés.

→ RÉSEAUX SOCIAUX SOLIDAIRES

Les forums spécialisés rencontrent aussi un beau succès auprès des seniors. Le but étant d'intégrer une communauté de personnes qui a la même passion et de faire part de sa propre expérience. Sur ces fils de discussion, les internautes échangent sur tous les sujets possibles et imaginables : voyages, cuisine, santé, sport et finances arrivent en tête des préoccupations des plus de 50 ans. Enfin, il existe de nombreux réseaux émergents tournés vers l'échange de services. Un senior proposera par exemple des cours de français et pourra bénéficier à son tour d'un coup de main pour monter ses meubles, etc. Basés sur l'entraide solidaire et le bénévolat, ces réseaux « citoyens » peuvent combattre l'isolement des personnes âgées et contribuer au resserrement des liens sociaux.

LE CHIFFRE →

80 %

des seniors se connectent sur les réseaux sociaux tous les jours. La grande majorité les utilisent pour communiquer avec leur famille et leurs amis. Et près d'un senior sur 5 est inscrit sur Facebook ou Twitter.

Sources : Lh2, JournaldуNet, SocialBakers, Huffington Post, Médiamétrie

VU/LU

PAGE +

CULTURE
LES PLUS GRANDS MUSÉES DU MONDE AU BOUT DES DOIGTS

Google Art Project propose aux internautes une visite virtuelle et interactive de 17 des plus grands musées du monde ! La diffusion de l'art est désormais à portée de tous grâce à ce site Internet complémentaire et introductif à une véritable visite.
Cette initiative gratuite permet désormais plusieurs rythmes de visites : on peut consulter le site du musée avant de s'y rendre, éprouver et ressentir l'émotion de l'œuvre « physique » sur place, puis approfondir l'expérience sur Google Art Project pour aller au plus près du tableau grâce aux images en très haute résolution. C'est également un remarquable outil pédagogique pour les petits et les grands.

Pour en savoir plus :
www.googleartproject.com/fr/

INSERTION
LA FONDATION AGIR POUR L'EMPLOI SE TRANSFORME

Après 17 années d'existence, la Fondation Agir pour l'emploi (FAPE) évolue. Début 2013, deux nouveaux supports lui succèdent : le Fonds Agir pour l'emploi EDF et la Fondation Agir pour l'emploi GDF SUEZ. Ils poursuivront des actions d'insertion socioprofessionnelle pour des personnes en difficulté. Créée en 1995, la FAPE a mobilisé les énergies pour lutter contre l'exclusion en favorisant l'accès à l'emploi. En 17 ans, 2 300 projets ont été soutenus, grâce auxquels plus de 12 000 personnes ont retrouvé dignité et autonomie par le travail.

En savoir plus :
Participez à l'insertion de personnes en difficulté et rejoignez-nous en procédant à un don. Connectez-vous *www.fape-edf.fr* ou *www.fapegdfsuez.com*, téléchargez un bon de soutien et transmettez votre don. Vous recevrez ensuite le reçu de déduction fiscale. La CNIEG relaiera vos appels aux dons au mois d'octobre dans l'espace Pensionnés du site Internet *www.cnieg.fr*

SORTIES
PARIS! PARIS! PARIS!

Le Petit futé vient de publier la cinquième édition de son guide *Paris seniors*. Le célèbre guide de voyage a, cette année encore, découvert pour tous les retraités une multitude d'adresses qui devraient rendre leur nouvelle vie trépidante et animée ! Au programme cette année, culture et loisirs, sorties, sports, forme et bien-être. Le guide *Paris seniors* du Petit futé fait découvrir à chacun de nouvelles facettes de la capitale, suivant son humeur et ses envies.

En savoir plus :
http://www.senioractu.com/Le-Petit-Fute-Paris-Seniors-2013-5eme-edition_a15274.html

VÉCU/

TÉMOIGNER, C'EST PARTAGER!

➔ **Les livres que vous publiez, mais aussi les blogs ou les sites Internet que vous mettez en ligne, le récit de vos engagements associatifs… sont autant d'expériences qui peuvent intéresser les autres pensionnés de la CNIEG. N'hésitez plus, envoyez-nous vos témoignages.**

ÉVÉNEMENT

LES SENIORS EN FÊTE!

La 5e édition du Forum des seniors à Marseille se tiendra les 3 et 4 mai 2013 au parc Chanot, avec un programme complet et varié : tourisme et temps libre, santé, bien-être et forme, droit et finance, vie pratique, etc. Des conférences inédites et des ateliers pratiques seront autant d'opportunités pour débattre et présenter de nombreuses disciplines, des idées cadeaux et toujours plus d'animations ! Un événement incontournable où convivialité et rencontres seront au rendez-vous.

En savoir plus :
http://www.forumdesseniors.com/fr/

SOLIDARITÉ

L'ÉLECTRICITÉ, OU LA LUMIÈRE ESPOIR DE PAIX

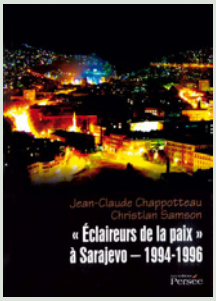

En 1992, Sarajevo est assiégée par les forces serbes de Bosnie. Après deux années de lutte, le 4 mars 1994, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 900 de mise en œuvre des moyens nécessaires à la restauration des services publics essentiels. EDF s'est vu confier une mission d'expertise. « *Il s'agissait dans un premier temps de mesurer l'urgence des besoins en matériel à envoyer pour rétablir en priorité l'alimentation électrique dans les hôpitaux et dans les stations de pompage d'eau. Nous avons pu faire entrer le premier convoi "non humanitaire" dans Sarajevo, en décembre 1994. Au total, 700 tonnes de matériel seront livrées.* » Jean-Claude Chappotteau et Christian Samson ont « *souhaité porter témoignage de la souffrance endurée par les Sarajéviens.* »

En savoir plus :
Éclaireurs de la paix à Sarajevo, 1994-1996 ; J.-C. Chappotteau et C. Samson ; Les Éditions Persée, 220 p., 20 €. *www.lemessager.fr/Actualite/Faucigny/*

INFOS CAMIEG

ACCÉDEZ À DE NOMBREUX SERVICES EN OUVRANT VOTRE COMPTE AMELI!

➔ **Vous êtes couvert par la Camieg pour la part de base et la part complémentaire,** vous pouvez alors créer votre compte personnel Ameli, c'est simple et rapide ! Il vous permet de suivre vos remboursements en temps réel (pour vous-même et vos ayants droit) et de bénéficier de plusieurs services en ligne :

- imprimer votre attestation de droits ;
- demander votre carte européenne d'assurance maladie ;
- suivre la délivrance de votre carte Vitale 2 ;
- poser une question à la Camieg, etc.

Même après avoir ouvert votre compte personnel, vous continuez de recevoir vos décomptes papier.
Le compte Ameli, pensez-y ! Pour le créer, rendez-vous sur notre site Internet : *www.camieg.fr*

Pour contacter la Camieg :
www.camieg.fr
- Par téléphone : 0811 709 300 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 heures (prix d'un appel local)
- Par courrier : Camieg 92011 Nanterre Cedex

L'ESPRIT CNIEG ONLINE SUR cnieg.fr/

EN LIGNE CE TRIMESTRE

➔ ESPACE PENSIONNÉS, CONTENUS REPENSÉS

Une nouvelle arborescence reprend toutes les informations concernant votre pension retraite. Les contenus sont maintenant articulés autour de 5 thèmes.

- **Nouveaux pensionnés :** avec un module interactif pour vous guider et avoir une vue d'ensemble sur votre nouveau statut de pensionné.
- **Pension vieillesse :** reprend toutes les informations concernant le paiement de la pension, les prélèvements et cotisations et les conditions de cumul emploi-retraite.
- **Changements de situation :** indique les démarches à effectuer en cas de déménagement en France ou à l'étranger, ou de changement de situation familiale.
- **Enfants :** permet de connaître vos aides et majorations liées à vos enfants.
- **Autres pensions :** répertorie les autres pensions versées par la CNIEG, comme par exemple les pensions d'invalidité ou de réversion.

➔ COMPRENDRE VOTRE BULLETIN DE PENSION

À partir du 1er avril 2013, les bulletins de pension mensuels ne seront plus transmis par courrier et seront disponibles uniquement dans Mon compte. Pour vous accompagner dans la compréhension de votre bulletin de pension, nous mettons à votre disposition une fiche explicative détaillant les zones et les informations importantes, disponible dans l'espace Pensionnés > Pension vieillesse > Le paiement.

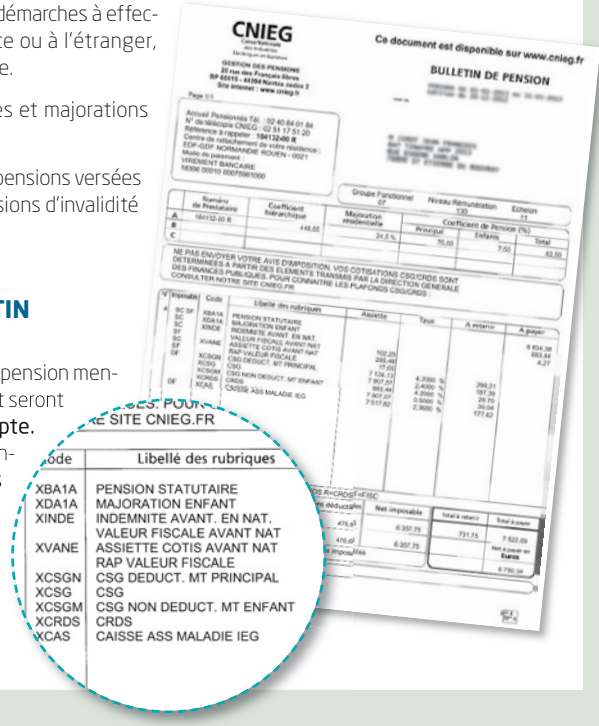
CNIEG
Ce document est disponible sur www.cnieg.fr
BULLETIN DE PENSION
NE PAS ENVOYER VOTRE AVIS D'IMPOSITION. VOS COTISATIONS CSG/CRDS SONT DÉTERMINÉES À PARTIR DES ÉLÉMENTS TRANSMIS PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES. POUR CONNAITRE LES PLAFONDS CSG/CRDS CONSULTER NOTRE SITE CNIEG.FR
RE SITE CNIEG.FR
ode
Libellé des rubriques
XBA1A PENSION STATUTAIRE
XDA1A MAJORATION ENFANT
XINDE INDEMNITE AVANT. EN NAT.
VALEUR FISCALE AVANT NAT
XVANE ASSIETTE COTIS AVANT NAT
RAP VALEUR FISCALE
XCSGN CSG DEDUCT. MT PRINCIPAL
XCSG CSG
XCSGM CSG NON DEDUCT. MT ENFANT
XCRDS CRDS
XCAS CAISSE ASS MALADIE IEG